

Objectifs :

Connaitre les aspects juridiques de la paie
Savoir mettre en place et décliner un processus paie
Savoir réaliser les déclarations sociales et administratives

Public concerné et prérequis :

Stagiaires de la formation paie initiation, Gestionnaires de paie Comptable service paie, Technicien de paie, Assistant de paie
Avoir suivi le niveau initiation, avoir les notions de base relative à la paie, avoir au moins pratiqué durant 3 à 6 mois entre le module initiation et perfectionnement.

Qualification des intervenants :

Formation animée par un consultant spécialisé

Moyens pédagogiques et techniques :

Vidéo-projecteur, Paper-board,
Evaluation au début de la formation sur les attentes
Théorie, Mises en situation, Cas Pratiques
Exercices
Support de cours envoyé par mail

Durée, effectifs :

14 heures.
11 stagiaires.

Programme :

Rappel sur le droit social

Rappel sur le cadre général du droit du travail

Convention collective

Registres obligatoires

Rappel sur les déclarations sociales

Les obligations de l'employeur

Les déclarations mensuelles, trimestrielles et annuelles

Point spécial sur la Déclaration Sociale Nominative (DSN) obligatoire au 1er janvier 2016

Maîtrisez les mécanismes de calculs et contrôles de charges sociales

Le bulletin de salaire

Collecter les éléments variables de paie et procéder aux différents calculs

Établir et contrôler les paies spécifiques

Appliquer les particularités liées aux conventions collectives

Le calcul de la dernière paie et clôture

Déterminer et calculer les indemnités de fin de contrat:

-Les limites d'exonération de la rupture

-Le licenciement individuel

-La portabilité

Établir les documents de sortie

Les charges sociales patronales et salariales

Les bases (URSSAF, assurance chômage, retraite complémentaire)

Les différents éléments de la base CSG / CRDS

Proratisations du plafond

Les régularisations

Établir les déclarations sociales

Connaître la procédure du contrôle Urssaf

Les cas particuliers

Les absences médicales:

-Calculer les IJSS

-La garantie au net

-La prévoyance

-Le temps partiel thérapeutique

Les cotisations des cadres

L'exonération de charges (contrat d'apprentissage et stagiaire)

Contrat de professionnalisation

Modalités d'évaluation des acquis :

Evaluation tout au long de la formation

Evaluation en fin de formation sur l'atteinte des objectifs

Evaluation à froid de 15 jours à 2 mois après la fin de la formation

Sanction visée :

Une attestation de stage sera remise à chaque participant.

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Délais moyens pour accéder à la formation :

Inscription au plus tard 15 jours avant le démarrage de l'action

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite : Oui

OUI

Tarif :

520,00 €

Taux de satisfaction de la formation :

87.18